

ENONCE DU DEVOIR

Présentation du test

Vous avez dans ce devoir trois dossiers à traiter.
Chaque dossier comporte plusieurs questions.

Premier dossier : Le salaire brut :

- Heures supplémentaires
- Absences
- Congés payés
- Heures complémentaires
- Avantages en nature

Deuxième dossier : Le bulletin de paie et les cotisations :

- Le bulletin de paie selon le statut du salarié
- L'allègement FILLON
- La décomposition du salaire en ses tranches

Troisième dossier : Les éléments hors cotisations et les salaires nets :

- La saisie sur salaires
- Les salaires nets

Durée : 4 heures

ENONCE DU DEVOIR

PREMIER DOSSIER : Le salaire brut

1) Les heures supplémentaires

Lundi 26 février au 2 mars	41 heures
Lundi 5 mars au 9 mars	46 heures
Lundi 12 mars au 16 mars	44 heures
Lundi 19 mars au 23 mars	39 heures
Lundi 26 mars au 30 mars	40 heures
Salaire de base	2 750 €

Calculez le salaire brut du mois de mars :

1^{er} cas : Durée hebdomadaire de 35 heures

2^{ème} cas : Durée hebdomadaire de 39 heures

2) Absences

Mercredi 9 mai 2018	4 heures 30 minutes
Salaire de base	2 750 €
Fériés	1, 8, 10 mai 2018

Calculez le salaire brut de mai

1^{er} cas : Les fériés sont chômés et payés dans cette entreprise

2^{ème} cas : Les fériés sont travaillés et bien sûr payés dans cette entreprise. Dans ce cas, la convention collective de cette entreprise prévoit un paiement double le 1^{er} mai et une bonification de 25 % les autres fériés.

3) Congés payés

Prise de congés payés sur mois d'août 2018	Du lundi 13 août au retour le 3 septembre
Salaire de base	3 350 €
Autres composants de la période de référence	Treizième mois : 3 000 €, Prime exceptionnelle : 600 € Commissions sur ventes : 3 950 €
Salaire brut de la période de référence	$37\,250 + 3\,000 + 600 + 3\,950 = 44\,800$ €
Méthode de calcul de la retenue	En heures réelles

Calculez le salaire brut du mois en cours

1^{er} cas : Calcul de la retenue en heures réelles

2^{ème} cas : Calcul de la retenue en jours ouvrables

ENONCE DU DEVOIR

4. Contrat à temps partiel

Lundi 26 février au 2 mars	31 heures
Lundi 5 mars au 9 mars	28 heures
Lundi 12 mars au 16 mars	34 heures
Lundi 19 mars au 23 mars	29 heures
Lundi 26 mars au 30 mars	29 heures 30 minutes
Salaire de base pour une durée de 27 h 30 minutes	1 990 €
Une extension permet 1/3 d'heures complémentaires	

Calculez le salaire brut du mois en cours

ENONCE DU DEVOIR

5. Avantages en nature logement :

La grille

Salaire brut en proportion d'un plafond de 3 311 €	Si le logement comporte plusieurs pièces Montant pour chaque pièce	Si le logement ne comporte qu'une pièce
< 0,5 plafond	37,00 €	69,20 €
≥ 0,5 et < 0,6 Plafond	51,90 €	80,80 €
≥ 0,6 et < 0,7 Plafond	69,20 €	92,20 €
≥ 0,7 et < 0,9 Plafond	86,40 €	103,60 €
≥ 0,9 et < 1,10 Plafond	109,50 €	126,90 €
≥ 1,1 et < 1,3 Plafond	132,40 €	149,90 €
≥ 1,30 et < 1,50 Plafond	161,30 €	172,90 €
≥ 1,5 Plafond	184,40 €	195,90 €

Les données

Salaire de base	1 625,00
Avantage en nature	À calculer
Prime exceptionnelle	375 €
Retenues salariales	24 %
Retenues patronales	42 %
Pièces	3 chambres, 1 salon, 1 cuisine, 1 garage

Calculez le salaire brut du mois en cours

ENONCE DU DEVOIR

6. Avantages en nature véhicule :

La grille

Grille de calcul de l'avantage en nature		
VÉHICULE ACHETÉ		VÉHICULE EN LOCATION
5 ANS ET MOINS	PLUS DE 5 ANS	
EVALUATION FORFAITAIRE		
<i>L'employeur ne prend pas en charge le carburant</i>		
9% du PA TTC	6% du PA TTC	30% du coût de (location, entretien, assurance)
<i>L'employeur prend en charge le carburant</i>		
9% du PA TTC + Frais personnels de carburant	6% du PA TTC + Frais personnels de carburant	30% du coût de (location + entretien + assurances) + Frais personnels de carburants
OU	OU	OU
12% du PA TTC	9% du PA TTC	40% du coût de (location + entretien + assurances)
DÉPENSES RÉELLES (ÉVALUATION ANNUELLE)		
<i>L'employeur ne prend pas en charge le carburant</i>		
(20% du PA TTC + assurance + frais d'entretien) * kilométrage privé / kilométrage total	(10% du PA TTC + assurance + frais d'entretien) * kilométrage privé / kilométrage total	(Location + assurance + entretien) * kilométrage privé / kilométrage total
<i>L'employeur prend en charge le carburant</i>		
(20% du PA TTC + assurance + frais d'entretien) * kilométrage privé / kilométrage total + Frais personnels de carburant	(10% du PA TTC + assurance + frais d'entretien) * kilométrage privé / kilométrage total + Frais personnels de carburant	(Location + assurance + entretien) * kilométrage privé / kilométrage total + Frais personnels de carburant

ENONCE DU DEVOIR

Les données

Prix d'achat du véhicule	42 000 € TTC
Date d'acquisition	Moins de 5 ans
Prise en charge du carburant personnel	En totalité par l'entreprise
Kilométrage annuel total	36 000 km
Kilométrage professionnel justifié	29 000 km
Carburant payé par l'entreprise	3 450,00 €
Méthode à utiliser	La méthode la plus favorable
Assurances	1 220,00 €
Entretien	480,00 €
Frais d'autoroute justifiés et remboursés au salarié	350 €
Salaire de base	2 880,00 €

Calculez le salaire brut du mois en cours selon la méthode la plus favorable au salarié et à l'entreprise.

ENONCE DU DEVOIR

DEUXIÈME DOSSIER : Le bulletin de paie et les cotisations sociales

Effectif : 95 salariés

1. Les bulletins de paie de salariés de statuts différents : Cadre, non-cadre et mandataire

Corrigez les irrégularités de calcul de retenues salariales et patronales des trois bulletins de paie figurant en fichier *BULLETINS DE PAIE DOSSIER 2 DEVOIR 2.*

2. L'allègement FILLON

Salaire de brut du mois de janvier	1 300 € + 5 heures complémentaires à 110 %
Salaire de brut du mois de février	1 300 € + prime de 250 €
Durée contractuelle hebdomadaire	27 h 30 minutes

Calculez les montants d'allègement sur les mois de janvier et de février

3. Régularisation progressive des plafonds.

Salaire de brut du mois de janvier	2 900 €
Salaire brut du mois de février	2 900 € + prime de 1 000 €
Salaire brut du mois de mars	2 900 €

Décomposez les salaires du premier trimestre en ses différentes tranches

4. GMP.

Salaire de brut du mois de janvier	4 000 €
Salaire brut du mois de février	3 000 €
Salaire brut du mois de mars	5 000 €

Décomposez les salaires du premier trimestre en ses différentes tranches

5. Allocations familiales

Salaire de brut du mois de janvier	6 000 €
Salaire brut du mois de février	4 000 €
Salaire brut du mois de mars	6 000 €
Salaire brut du mois d'avril	4 000 €

Calculez les cotisations d'allocations familiales pour les 3 mois

ENONCE DU DEVOIR

TROISIÈME DOSSIER Les éléments hors cotisations et les salaires nets

Salaire de base	1 967 €
-----------------	---------

1. La saisie sur salaires

Grille actuelle :

Tranches de salaires nets		Part saisissable	Montants	Cumuls
DE	A			
- €	313,33 €	1/20	15,67 €	15,67 €
313,34 €	611,67 €	1/10	29,83	45,50 €
611,68 €	911,67 €	1/5	60,00 €	105,50 €
911,68 €	1 210,83 €	1/4	74,79 €	180,29 €
1 210,84 €	1 509,17 €	1/3	99,45 €	279,74 €
1 509,18 €	1 813,33 €	2/3	202,77 €	482,51 €
> 1 813,33 €		Totalité		

Pour chaque personne à charge ajoutez 120,00 € aux tranches de salaires.

Calculez le montant de la saisie à effectuer sur une opposition de 19 000 € (Le débiteur est marié, un enfant majeur indépendant et un enfant mineur à charge). Le conjoint a une activité professionnelle salariée chez un autre employeur.

2. Salaires nets

Salaire de base	2 400 €
Avantage en nature	125,00 €
Taux de retenues salariales hors Prévoyances, mutuelles et CSG CRDS sur patronales.	21.68 %
Titres repas	12 titres à 7,00 € 60 % de prise en charge employeur)
Saisie sur salaire	17 000,00 €
Acomptes	200,00 €
Avance	25 000,00 €
Frais de déplacement	1 950 €
Mutuelle salariale	1.05 % du salaire brut
Prévoyance salariale	2.10 % du salaire brut
Mutuelle patronale	0.50 % du salaire brut
Prévoyance patronale	1.90 % du salaire brut

Calculez le montant du salaire net à payer et net imposable.